

Sous contrat d'association

61, rue Notre-Dame des Champs

75006 Paris

☎01.44 32 06 70

www.sion-paris.fr



Etudes au collège

6^e, 5^e, 4^e, 3^e

Madame, Monsieur ; Chers parents

Comme l'année passée nous vous proposons

Une étude surveillée par nos soins ou une étude accompagnée par l'organisme « Parkours ».

PRINCIPES GENERAUX

L'étude du collège s'adresse aux élèves de **Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième**

Elle a pour but d'assurer une continuité entre le travail effectué en cours et le travail personnel.

Elle s'organise en deux pôles :

- 1- **L'étude surveillée**, sous la responsabilité de Notre Dame de Sion, gérée par des éducateurs de vie scolaire, durant laquelle les élèves bénéficient d'un horaire fixe et d'un lieu silencieux pour se consacrer à leur travail personnel et faire leurs devoirs en autonomie. Les élèves peuvent, bien sûr solliciter l'éducateur en cas de besoin. Elle a lieu les **Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 18h à compter du lundi 14 septembre jusqu'au jeudi 10 juin.**

(Voir les conditions ci-dessous avec le coupon réponse).

- Les éducateurs de l'étude disposent d'un cahier de suivi. Ils consignent, pour chaque séance, le nom des éventuels absents et retardataires ainsi que tout élément qu'ils jugent utiles concernant le travail et le comportement des élèves. Ce cahier est consultable à tout moment par le Directeur, les responsables de niveau, les professeurs principaux et tout professeur qui le désire.

- 2- **L'étude accompagnée de « Parkours »**, qui aura lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi au sein de l'établissement à compter du lundi 14 septembre. Si tel est votre choix, contactez directement l'étude Parkours.

Vous trouverez tous les détails pratiques et les tarifs de cette étude accompagnée en PJ.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Pour garantir le bon fonctionnement de ce temps privilégié et assurer une meilleure efficacité, il est indispensable que les modalités suivantes soient respectées :

Assiduité. En cas d'absence prévue, l'élève devra présenter le matin même à la conseillère d'éducation, Mme Pyjecki, un justificatif écrit de ses parents. En cas d'absence injustifiée, celle-ci contacte immédiatement les familles. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une sanction.

Ponctualité. Les retards ne sont pas admis.

Travail. Nous attendons des élèves inscrits un travail soutenu et efficace : ce temps d'étude doit permettre à chacun de reprendre les cours de la journée, de se mettre à jour, de préparer et d'anticiper les cours à venir. Le travail en groupe, (préparation d'un exposé, d'oraux, révision en vue du devoir sur table) pourra être possible de façon ponctuelle, dans une salle spécifique, et avec l'accord des éducateurs ou des tuteurs (Parkours).

Silence et concentration. Chaque élève doit être en possession de son propre matériel (manuels, accessoires...). Des dictionnaires sont mis à la disposition des élèves. Les échanges de matériel et la communication entre élèves sont à éviter afin de préserver une ambiance studieuse.

Les élèves ont la possibilité de goûter (prévoir une petite collation) avant l'étude (uniquement à 16h10). **Nous rappelons qu'il est strictement interdit de sortir de l'établissement entre la fin des cours et le début de l'étude.**

Restant à votre disposition pour toute question, veuillez croire, chers parents,
à nos sentiments les meilleurs.

La Direction du Collège

Etude Surveillée au collège - Tarifs

2 soirs par semaine : 575 euros pour l'année

3 soirs par semaine : 665 euros pour l'année

Etude Surveillée au collège – coupon réponse

à retourner à la Conseillère d'éducation du collège pour le jeudi 10 Septembre

Mme/Mr.....parents de.....

en classe de.....

Souhaite (ent) inscrire leur enfant à l'étude.

- Lundi
- Mardi
- Jeudi

Date et signature des parents :

